

DEPARTEMENT
Haute-Saône
Commune de FRESSE
70270

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du 27 novembre 2015

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice : 15
Présent(s) : 12
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) 1
Votants : 14
Affiché le : 07/12/2015

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 23 novembre 2015 pour la session ordinaire du vendredi 27 novembre 2015.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire,**

Étaient Présents : Mme **CARDOT** Eliane, Mrs **PERNOT** Jean-Marie, **FERRETTI** Benjamin, Adjoint, Mmes **PHEULPIN** Marie-Josée, Mr **GAUFROID** Florian, Mmes **GAUDIN** Marylène, **LAPARRA** Isabelle, Mrs **DYSLI** Sébastien, **LOVAT** Philippe, **HERRIAU** Jérôme, Mme **LEIMBACHER** Sabrina et **DAGUE Alain Maire.**

Absent(s) excusé(s) : M. **DEMANGE** Jocelyn qui donne procuration à M. **PERNOT** Jean-Marie, Mme **PLUCHON** Caroline, qui donne procuration à Mme **GAUDIN** Marylène.

Absent (s) : Mme **GUILLIER** Nathalie

M. **FERRETTI Benjamin** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement foncier ;
- Assistant conseiller prévention ;
- Ouverture crédit budget communal ;
- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;
- Suppression du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe ;
- Participation transport scolaire pour les élèves non pris en charge par le Conseil Départemental ;
- Autorisation au CDG70 pour consultation assurance statuaire au personnel ;
- Convention facturation eau Belonchamp
- Questions et Affaires diverses.

N° 60 LANCEMENT D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Général de la Haute-Saône pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement foncier à réaliser sur la Commune de FRESSE.

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION(S) |
|-----------|-------------|---------------|
| 10 | 1 | 3 |

N° 61
PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

DECIDE d'engager la COMMUNE DE FRESSE dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).

DECIDE de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission annexée à la délibération.

DIT que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un (des) agent(s) de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction.

DIT qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.

INDIQUE qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

N°62 DECISION MODIFICATIVE – OPERATIONS DE REGIE

Afin d'effectuer les opérations de régie 2015, il est voté à **L'UNANIMITE** les mouvements de crédits suivants :

| | |
|--------------------|--------------------|
| D 040 : - 13 000 € | D 023 : + 13 000 € |
| R 021 : - 13 000 € | R 042 : + 13 000 € |

N° 63
PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE :

PROPOSE d'élargir le périmètre de la CCHVO aux Communes qui souhaitent s'y rattacher (des Milles Etangs ou autres), en préservant une homogénéité territoriale de montagne.

N° 64
SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

L'exposé de Monsieur Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE**,

DECIDE de supprimer le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 14 heures hebdomadaires à compter du 01.11.2015 suite à départ en retraite.

N° 65
PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2015-2016

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE**

DECIDE de renouveler cette participation à partir de l'année scolaire 2015-2016 – 15.00 € - quinze euros par enfant, versé directement sur le compte bancaire des parents – RIB et certificat de scolarité à joindre – pour les enfants scolarisés après le primaire jusqu'au niveau BAC ou BEP et dont le transport n'est pas pris en charge par le Conseil Général.

Les dépenses seront prélevées à l'article 6574.

N° 66
HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAONE

L'exposé de Monsieur Le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : Capitalisation

N° 67
TARIFICATION EAU BELONCHAMP

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

DECIDE de facturer sur la base de la totalité des consommations des quartiers de la Gare et du Raddon augmenté de 20% pour les fuites au tarif de 0.80€ le m3.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal les remerciements suivants :

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur les points suivants :

- Achat d'une sonorisation ;
- Fabrication des caissons pour insonorisation de la salle des Fêtes ;
- Fabrication de rideaux pour la salle des Fêtes ;
- Eclairage de l'église pour Noël ;
- Distribution des colis de Noël pour les personnes âgées ;
- Fête de Noël de l'école

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H.45

Le Maire
Alain DAGUE

